



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège

Fondation de Coopération Scientifique IRT Antoine de Saint-Exupéry

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
Fondation de Coopération Scientifique IRT Antoine de Saint-Exupéry
Bâtiment B612 - 3, rue de Tarfaya - CS 34436 31400 Toulouse



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège

Fondation de Coopération Scientifique IRT Antoine de Saint-Exupéry

Siège social : Bâtiment B 612 - 3, rue de Tarfaya - CS 34436 31400 Toulouse

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au Conseil d'administration de la fondation de Coopération Scientifique IRT Antoine de Saint-Exupéry,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation de Coopération Scientifique IRT Antoine de Saint-Exupéry relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe précise les règles et méthodes comptables relatives aux modalités de comptabilisation des produits d'exploitation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Labège, le 13 mars 2023

KPMG S.A.

Christian Libéros
Associé

Anne Briqueteur
Associée

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	7 771 853	7 336 283	435 570	893 128	457 558-	51. 23-
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	11 556		11 556		11 556	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	18 202 036	15 397 235	2 804 801	3 642 392	837 591-	23. 00-
	Autres immobilisations corporelles	7 492 376	5 502 674	1 989 702	2 014 224	24 522-	1. 22-
	Immobilisations en cours	1 228 628		1 228 628	975 730	252 898	25. 92
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations				5 000	5 000-	100. 00-	
Créances rattachées à des participations				10 000	10 000-	100. 00-	
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	25 695		25 695	25 695			
Total I	34 732 144	28 236 191	6 495 952	7 566 169	1 070 217-	14. 14-	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	341 300		341 300	428 218	86 919-	20. 30-
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	14 771 577	582 471	14 189 105	11 044 210	3 144 895	28. 48
	Autres créances	2 882 072		2 882 072	2 815 528	66 544	2. 36
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	12 237 211		12 237 211	18 177 987	5 940 776-	32. 68-	
Charges constatées d'avance (3)	347 843		347 843	292 097	55 747	19. 09	
Total III	30 580 003	582 471	29 997 532	32 758 040	2 760 508-	8. 43-	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	65 312 147	28 818 663	36 493 484	40 324 209	3 830 725-	9. 50-	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	1 000 000		1 000 000			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	1 495 184		728 022		767 162	105.38
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	151 842		767 162		615 320-	80.21-
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 201 790		3 762 734		1 560 944-	41.48-	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	4 848 816		6 257 919		1 409 102-	22.52-	
	Comptes de liaison	Total II					
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	684 005		332 005		352 000	106.02
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources	180 815		400 513		219 697-	54.85-
Total III	864 820		732 518		132 303	18.06	
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers	6 355 736		7 433 617		1 077 881-	14.50-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	109 950		209 450		99 500-	47.51-
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 607 299		13 457 422		149 877	1.11
	Dettes fiscales et sociales	5 250 830		5 952 342		701 512-	11.79-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	699 175		739 162		39 987-	5.41-
	Autres dettes			242 251		242 251-	100.00-
Instrument de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	4 755 905		5 297 279		541 374-	10.22-
	Total IV	30 778 896		33 331 523		2 552 627-	7.66-
	Ecarts de conversion passif (V)	952		2 250		1 298-	57.71-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		36 493 484		40 324 209		3 830 725-	9.50-

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

26 022 991 25 688 456

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	22 312 189		22 750 961		438 773-	1. 93-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	15 439 578		14 097 747		1 341 831	9. 52
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	592 536		1 665 215		1 072 679-	64. 42-
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	1 560 949		2 191 103		630 155-	28. 76-
Total I	39 905 251		40 705 027		799 776-	1. 96-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 835 816		855 063		980 753	114. 70
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	17 006 557		18 409 232		1 402 675-	7. 62-
Impôts, taxes et versements assimilés	695 288		922 919		227 631-	24. 66-
Salaires et traitements	10 895 117		10 140 009		755 108	7. 45
Charges sociales	4 802 841		4 144 155		658 686	15. 89
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 380 520		4 380 480		999 960-	22. 83-
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions	114 682		300 825		186 143-	61. 88-
Pour risques et charges : dotations aux provisions	352 000				352 000	
Subventions accordées par l'association	124 952		192 750		67 798-	35. 17-
Autres charges (2)	542 868		640 610		97 743-	15. 26-
Total II	39 750 641		39 986 043		235 403-	0. 59-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	154 611		718 984		564 373-	78. 50-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférents à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		28 258		18 526	9 732	52. 53
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change		138		8 198	8 059-	98. 31-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		28 397		26 724	1 673	6. 26
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		15			15	
Différences négatives de change				9 118	9 118-	100. 00-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		15		9 118	9 103-	99. 84-
2. Résultat financier (V-VI)		28 382		17 606	10 775	61. 20
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		182 992		736 590	553 598-	75. 16-
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				22 642	22 642-	100. 00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		15 833		16 200	367-	2. 26-
Reprises sur provisions et transferts de charges				500	500-	100. 00-
Total VII		15 833		39 342	23 509-	59. 75-
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		612		7 878	7 266-	92. 23-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		15 195		892	14 303	NS
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII		15 807		8 770	7 037	80. 24
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		26		30 572	30 545-	99. 91-
Impôts sur les bénéfices (IX)		31 177			31 177	
Total des produits (I+III+V+VII)		39 949 481		40 771 093	821 612-	2. 02-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		39 797 639		40 003 931	206 291-	0. 52-
Solde intermédiaire		151 842		767 162	615 320-	80. 21-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		151 842		767 162	615 320-	80. 21-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 36 493 484.30 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 39 905 251.32 Euros et dégageant un excédent de 151 841.73 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

CARACTERISTIQUES DE LA FONDATION

L'IRT Saint Exupéry est créé sous la forme d'une fondation de coopération scientifique (FCS) au sens de la loi de programme n° 2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche.

Le décret d'approbation des statuts de l'IRT Saint Exupéry a été signé par Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le 21 mars 2013, et est paru au Journal Officiel du 23 mars 2013.

L'institut de Recherche Technologique Saint Exupéry est l'un des huit IRT labellisés par l'État dans le cadre des Investissements d'avenir.

ORGANISATION STRUCTURELLE

L'IRT Saint Exupéry propose sur les sites de Toulouse, Bordeaux et Sophia Antipolis un environnement collaboratif intégré composé d'ingénieurs, chercheurs, experts et doctorants issus des milieux académiques et industriels pour réaliser des projets de recherche et des prestations de R&T adossés à des plateformes technologiques.

L'IRT est organisé en 4 axes:

- L'axe " Technologies plus vertes "
- L'axe " Technologies de fabrication avancées "
- L'axe " Technologies intelligentes "
- L'axe " Méthodes et outils pour le développement de systèmes complexes "

Le financement des projets de R&T est assuré conjointement par l'Agence Nationale de la Recherche (Subvention), les membres industriels de la fondation (Prestations de services) et dans certains cas les collectivités territoriales.

Une convention d'attribution de financement a été signée entre l'Agence Nationale de la Recherche et l'IRT Saint Exupéry. Celle-ci a fait l'objet d'un avenant dit de " tranche 3 ", signé en décembre 2020, attribuant à l'IRT 41 M€ + 16 M€ en option pour un total potentiel d'affectation de PIA à 180 M€ pour la période s'écoulant jusqu'en juillet 2025.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

L'IRT réalise également de l'activité de recherche partenariale dans le cadre de Financements Européens ainsi que de la prestation à conditions de marché.

Depuis 2017, l'IRT abrite (Fondation sous égide) la fondation STAE qui a pour mission le développement d'une recherche scientifique d'excellence en Midi Pyrénées.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Sur l'année 2022, 51 projets de R&T pour l'IRT et 8 projets pour la fondation abritée STAE sont en phase opérationnelle.

Le poste "Emprunts divers" intègre les comptes d'avances conditionnées suivants pour un montant total de 6 355 736€.

Solde avances ANR : 5 259 502€

Solde avances ANR - PERD : 1 324 074€

Solde avances Collectivités : - 685 930€

Solde avances Europe : 464 931€

Solde avances Autre : - 6 841€

Les coûts relatifs à la mise à disposition, par les membres de l'IRT, de personnel de direction ou de recherche sont d'un montant de 6 039 992€.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

FRAE

La Fondation de Recherche pour l'Aéronautique et l'Espace (FRAE) a été officiellement dissoute le 30 Août 2022 et un Comité Technique a été validé par le Conseil d'Administration de l'IRT du 16 Novembre 2022. En échange d'un boni de liquidation de 2 148 306 euros reçu le 5 janvier 2023, l'IRT Saint Exupéry a pris le mandat d'organiser un dernier appel à proposition sur la " certification de sujets numériques par l'Intelligence Artificielle (IA) ".

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

2018-06 et ANC 2014-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Constatation des produits d'exploitation : facturation aux membres

L'IRT facture ses prestations de R&T (contrats de projet) projet par projet sur la base de l'avancement technique.

Est également pris en considération pour la reconnaissance du chiffre d'affaires, l'avancement financier (En charges complètes).

Subvention d'exploitation

Elles correspondent aux financements de l'ANR, des collectivités territoriales et de l'Europe sur les projets. Elles sont constatées en produits en tenant compte des plafonds de financement autorisés (PIA et Europe) projet par projet.

Fondation sous égide STAE

Suite à la dévolution du patrimoine de la fondation STAE au profit de l'IRT Saint Exupéry et conformément à l'acte de dévolution, une fondation sous égide STAE a été créée au sein de l'IRT. Cette fondation est destinée à poursuivre les activités de l'ancienne fondation de coopération scientifique STAE.

La convention d'abri a été signée le 9 décembre 2016.

L'IRT a enregistré l'actif net reçu dans le cadre de la dévolution avec la fondation STAE à un compte de fonds dédiés. Ce compte est mouvementé au fur et à mesure

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

de la réalisation des opérations de recherches relatives à la convention d'abri.

Au titre de l'exercice 2022, les dépenses engagées conformément à la convention d'abri signée sont d'un montant de 221 939 euros. Le report de ressources, d'un montant de 219 697 euros, a été enregistré en compte de transfert de charges d'exploitation (voir compte de résultat STAE ci-après).

Evaluation des contributions volontaires

Les contributions volontaires correspondent à la bonification du loyer et charges dont a bénéficié l'IRT Saint Exupéry en 2022.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 702 748		80 662
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	16 910 491		1 292 869
Installations générales agencements aménagements divers	3 903 909		476 541
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 889 397		222 529
Immobilisations corporelles en cours	975 730		1 529 964
TOTAL	24 679 528		3 521 902
Autres participations	15 000		
Prêts, autres immobilisations financières	25 695		
TOTAL	40 695		
TOTAL GENERAL	32 422 970		3 602 564

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		0	7 783 409	7 783 409
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 324	18 202 036	18 202 036
Installations générales agencements aménagements divers			4 380 450	4 380 450
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 111 926	3 111 926
Immobilisations corporelles en cours	1 277 066	0	1 228 628	1 228 628
TOTAL	1 277 066	1 324	26 923 040	26 923 040
Autres participations		15 000		
Prêts, autres immobilisations financières			25 695	25 695
TOTAL		15 000	25 695	25 695
TOTAL GENERAL	1 277 066	16 325	34 732 144	34 732 144

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	6 809 619	526 664		7 336 283
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	13 268 099	2 130 265	1 129	15 397 235
Installations générales agencements aménagements divers	2 265 562	480 118		2 745 680
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 513 521	243 473		2 756 994
TOTAL	18 047 181	2 853 856	1 129	20 899 909
TOTAL GENERAL	24 856 801	3 380 520	1 129	28 236 191

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	526 664				
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 130 265				
Instal.générales agenc.aménag.divers	480 118				
Matériel de bureau informatique mobilier	243 473				
TOTAL	2 853 856				
TOTAL GENERAL	3 380 520				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	332 005	352 000			684 005
TOTAL	332 005	352 000			684 005

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	810 557	114 683	342 768		582 471
TOTAL	810 557	114 683	342 768		582 471
TOTAL GENERAL	1 142 562	466 683	342 768		1 266 476
Dont dotations et reprises d'exploitation		466 682	342 768		

Autres provisions pour risques et charges

La provision pour autres charges de 684 005 euros a été réévaluée, elle correspond à une provision pour perte à terminaison sur les contrats de projets de R&T.

Provision pour dépréciation

La provision pour créance douteuse a été réévaluée à 582 471 € suite à la constatation d'une perte sur créance irrécouvrable et à des risques de non recouvrement identifiés sur des créances de plus d'un an.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	25 695	0-	25 695
Autres créances clients	14 771 577	14 771 577	
Personnel et comptes rattachés	144	144	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 267 339	2 267 339	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	83 291	83 291	
Débiteurs divers	531 299	531 299	
Charges constatées d'avance	347 843	347 843	
TOTAL	18 027 187	18 001 492	25 695

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	13 607 299	13 607 299		
Personnel et comptes rattachés	1 253 866	1 253 866		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 153 950	1 153 950		
Impôts sur les bénéfices	31 177	31 177		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 648 606	2 648 606		
Autres impôts taxes et assimilés	163 231	163 231		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	699 175	699 175		
Produits constatés d'avance	4 755 905	4 755 905		
TOTAL	24 313 210	24 313 210		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	385 109			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	692 771			

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ils sont amortis sur des durées d'amortissement comprises entre 1an et 7 ans.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel spécifique	Linéaire	4 à 10 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	4 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	Linéaire	3 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	4 248 076
Autres créances	127 486
Disponibilités	28 041
Total	4 403 603

Les produits à recevoir sur les créances usagers correspondent aux facturations à établir de prestations R&T (contrats de projet) par rapport à l'avancement financier.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 287 441
Dettes fiscales et sociales	1 841 628
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	699 175
Total	12 828 244

Les factures non parvenues correspondent, pour partie, :

- aux dépenses du personnel mis à disposition par les membres de l'IRT pour un montant de 4 203 629 euros.
- aux dépenses de financement de thèses et collaborations avec les membres académiques pour un montant de 2 660 195 euros.

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	347 843
Total	347 843
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	4 755 905
Total	4 755 905

Les produits constatés d'avance correspondent aux facturations d'avance de prestations R&T (contrats de projet) par rapport à l'avancement financier.

Subventions d'équipement

Jusqu'en 2021 une subvention d'investissement égale à 50% du montant des investissements acquis sur l'exercice était enregistrée pour une partie du PIA.

A compter de 2022 nous ne comptabilisons plus de subvention d'investissement relative au PIA.

Les subventions d'investissements liées aux sorties d'immobilisations ont été annulées pour un montant de 662 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Effectif moyen**

	Personnel salarié
Cadres	183
Employés	34
Total	217

L'effectif personnel mis à disposition est de :

Cadre : 132

Non cadre : 4

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers****Engagements donnés**

Engagements en matière de pensions	256 152
Total (1)	256 152

Les hypothèses de calcul retenues pour la détermination des engagements retraite sont :

- Départ à la retraite à l'âge de 62 ans à l'initiative du salarié
- Méthode retrospective prorata temporis
- Table de mortalité TV 88/90
- Turn over faible
- Taux d'actualisation 3,45%
- Taux de progression du salaire 1% constant.

Engagements reçus

Néant

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social					
Nbre des actions ordinaires existantes					
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	17 873 698	19 468 684	19 128 053	22 750 961	22 312 189
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 185 316	5 323 668	5 679 908	4 562 650	3 687 453
Impôts sur les bénéfices					31 177
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	168 218	202 899	242 220	767 162	151 842
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions					
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	147	196	212	210	218
Montant de la masse salariale de l'exercice	6 260 284	8 558 907	9 456 529	10 140 009	10 895 117
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	2 703 893	3 479 189	3 966 057	4 144 155	4 802 841